

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

M. Alexis ARRAULT	
LES TOUCHES	
37320	SAINT-BRANCHS

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : oui*

Ancien exploitant : E.A.R.L. ARRAULT Gilles

Date effective du changement d'exploitant : 31/12/2015

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : non

Déclarant : M. Alexis ARRAULT

Date de la déclaration du changement d'exploitant : 31/12/2015

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : non précisé

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R. 512-68 du code de l'environnement.

* L'élevage avicole de 8 000 animaux-équivalents précédemment exploité par l'EARL ARRAULT Gilles, bien que relevant du seuil de déclaration, est réglementé par l'arrêté individuel n° 18739 du 25 février 2010 pris dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de l'élevage avec une dérogation de distance vis à vis des tiers pour un bâtiment d'élevage situé à 33 m du tiers le plus proche.
L'arrêté individuel n° 18739 du 25 février 2010 demeure applicable à l'élevage de M. Alexis ARRAULT.